
ICANN85 Mumbai | Forum de la communauté – GAC : discussion sur le WHOIS et questions relatives aux données d'enregistrement
Mardi 10 mars 2026 – 10h30 à 12h00 IST

JULIA CHARVOLEN

Bienvenue à la discussion du GAC sur le WHOIS et les données d'enregistrement le 10 mars à 10 h 30, heure locale. Cette session va être enregistrée et elle est régie par les normes requises de comportement de l'ICANN, le code de conduite des participants de l'ICANN et la politique de la communauté de l'ICANN de lutte contre le harcèlement.

Pendant cette session, les questions et les commentaires ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans le format adéquat dans le chat de Zoom. Il y aura de l'interprétation dans la langue des Nations Unies et le portugais. Si vous souhaitez vous exprimer pendant cette session, levez la main dans le logiciel Zoom. Dites votre nom pour l'enregistrement, la langue que vous parlerez si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise. Je vais désormais donner la parole au président du GAC, Nicolas Caballero.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, Julia. Bienvenue à tous et à toutes. J'espère que vous avez pu profiter de votre café. Nous avons un ensemble

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

d'orateurs exceptionnels. Nous allons discuter de tout cela pendant une h et demie jusqu'au déjeuner. Nous avons Eleeza Agopian. J'espère que je prononce bien votre nom. Il y a Gabe Andrews du FBI, David Bedard, du gouvernement canadien, et évidemment, nous avons Owen Fletcher des États-Unis. Évidemment, nous avons beaucoup de sujets évoqués. J'espère qu'on aura également le temps pour une excellente session questions réponses. Donc sans plus attendre, je vais donner la parole... À toi, David? C'est toi qui commences?

DAVID BEDARD

On commence par le groupe de travail sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires.

NICOLAS CABALLERO

Le PPSAI.

OWEN FLETCHER

Alors, je me penche sur notre planche et je demande à Fabien que l'on passe au PPSAI, donc le groupe de travail sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaires.

Alors un peu de contexte, un état des lieux, puis une présentation de Jason Ken de l'organisation ICANN sur ce sujet. Alors, ceux d'entre vous qui viennent d'arriver ne se souviendront peut-être pas de tous les débats que nous avons eus sur ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Récemment, les réunions de l'ICANN et les commentaires du GAC sont venus appuyer les demandes de divulgation des données des clients vis à vis des enregistrements par le biais de ces services, et ce, par le biais du RDRS – le Service de demande d'accès aux données d'enregistrement. Mais les services d'enregistrement et d'anonymisation sont un sujet que traite le GAC depuis très longtemps.

Alors Jason va nous dire un peu plus sur le sujet, va nous expliquer ce que sont ces services afin que l'on comprenne davantage la situation. Le GAC, par le biais de moi-même et de Gabriel Andrews, du FBI, participent à une équipe de révision de la mise en œuvre qui se penche sur la mise en œuvre de certaines recommandations qui ont été acceptées par le conseil d'administration de l'ICANN, il y a plusieurs années, quant à l'accréditation des services d'enregistrement fiduciaires et d'anonymisation. Le PPSAI, je le répète, c'est le groupe de travail sur l'accréditation des services subventionnés.

Gabe et moi-même avons suivi les discussions de l'équipe de la révision de la mise en œuvre et dans les mois à venir, nous aurons davantage de points à vous faire sur ce sujet et il y aura peut-être l'occasion de revenir sur les délibérations de cette équipe. Alors, nous pensons que c'est désormais le moment venu, avec les responsables thématiques, de vous donner un peu de contexte afin que tout soit bien frais dans nos cerveaux lorsque l'on devra parler de la mise en œuvre des recommandations du PPSAI.

Je vais donner la parole à Jason Kean de l'ICANN org, qui gère les travaux de l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre et Jason est sur la côte ouest des États-Unis en pleine nuit.

JASON KEAN

Merci Owen. J'apprécie que vous me donniez la possibilité de parler de ces services d'enregistrement et d'anonymisation fiduciaires et les questions d'accréditation. Alors je vais vous donner à tous un peu de contexte sur le fond, sur nos travaux. Lorsqu'il y aura une consultation publique, les collègues du GAC pourront être prêts à formuler des commentaires sur les projets de documents.

Alors, je vais vous parler des définitions. Donc, un service d'anonymisation permet aux clients d'enregistrer son nom de domaine en son propre nom, mais c'est les données de contact du service d'anonymisation qui sont disponibles dans le registre des données d'enregistrement. Donc, leur propre nom est expurgé, on ne le voit pas. Donc, ce service d'anonymisation permet cela.

Et un service d'enregistrement fiduciaire permet d'enregistrer le nom de domaine au nom du titulaire du nom de domaine. Mais ensuite, cela donne la possibilité d'utiliser le nom de domaine à la personne qui a enregistré ce nom de domaine.

Il y a un peu de contexte, comme Owen nous disait. Il y a des discussions qui datent depuis la première discussion du contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement, puis il y a eu un PDP

qui a été lancé par le conseil pour qu'il y ait des recommandations. Donc, le groupe de travail, comme Owen l'a mentionné, a produit des recommandations qui ont été adoptées par le Sénat en 2016, mais la mise en œuvre a été mise en pause en 2019.

Il y a eu des chevauchements. Après la publication des politiques de données d'enregistrement qui met en œuvre la phase un de l'EPDP, l'ICANN org a appelé aux volontaires à se réunir pour lancer un nouvel IRT pour soutenir la mise en œuvre continue des recommandations du PPSAI nouveau. Ces nouvelles équipes de révision de la mise en œuvre du PPSAI a été réunie en juin 2024.

Au vu des changements au cadre juridique, aux politiques et aux pratiques industrielles, depuis le premier groupe de travail de l'IRT qui s'est penché sur les recommandations du PPSAI et l'IRT a d'abord été mandaté pour répondre à un ensemble de questions seuils. Ces questions ont été soumises au Conseil en août 2025 et ont été accompagnées de demandes d'orientations supplémentaires. Le Conseil de la GNSO a répondu le 13 novembre 2025.

Alors, il y a certaines discussions de haut niveau qui étaient plutôt stables. On a également parlé de ce que l'on attendait de ces services d'enregistrement fiduciaires et d'anonymisation et de leur alignement avec les politiques pertinentes, notamment les calendriers pour les requêtes urgentes ou les considérations pour le SSAD ou le RDRS. Donc, il y a beaucoup d'éléments qui ont été pris en compte avec ces orientations.

L'objectif de la mise en œuvre est de développer des exigences de services conformes aux recommandations initiales, mais également conforme aux orientations de mise en œuvre fournies par le Conseil. L'incidence de ces recommandations, une fois mis en œuvre, débouchera sur une nouvelle politique de consensus, qui va remplacer les libellés qui avaient été mis dans le contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement de 2013, aux côtés des recommandations supplémentaires qui avaient été adressées au service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. La prochaine planche.

L'équipe de révision de la mise en œuvre a décidé d'un plan de mise en œuvre en collaboration avec l'organisation ICANN. C'est disponible sur la page Wiki de la communauté et le détail des résultats, des échéances, des jalons. Et il y a également un calendrier qui permet de comprendre la façon dont l'IRT va accomplir ses travaux au fil du temps, semaine par semaine. Vous pourrez voir le progrès de la mise en œuvre à tout moment sur la page Wiki - Service d'enregistrement et anonymisation.

Alors, je viens d'une réunion de l'IRT et l'on se penche sur les fondations des exigences d'une politique de consensus, notamment pour les différentes parties qui sont associées à ces services d'enregistrement fiduciaire et d'anonymisation, et la façon dont ces exigences seront appliquées et dont la conformité sera vérifiée. L'alignement de l'équipe de révision de mise en

œuvre déterminera la façon dont la politique de consensus est structurée et rédigée.

Les modèles d'accréditation qui ont été précédemment évoqués au Conseil. Ce qui était prévu auparavant, c'est-à-dire une accréditation pour tous, c'est un processus très lourd, et il y aurait beaucoup de travail pour ce processus. Mais il y a des options un peu plus légères. Une procédure accélérée pour que les bureaux d'enregistrement puissent participer à cet effort où tout le monde est d'emblée intégré et qu'il faut choisir de sortir. Ça, c'est le modèle trois. Puis, il y a le modèle quatre. C'est un modèle sans accréditation. Donc, on a beaucoup réfléchi tout cela, notamment avec le Conseil et l'IRT, et cela nous a servi de cap à suivre.

Alors cela alimente ce que vous avez vu ici, on se penche sur les hypothèses de base pour une politique de consensus. Je ne vais pas trop entrer dans le détail, mais quelles sont ces exigences? Il y aurait une liste de services accrédités, de fournisseurs de services d'enregistrement fiduciaire ou d'accréditation. Les bureaux d'enregistrement pourraient faire un opt-in ou un opt-out en utilisant les données de spécification des bureaux d'enregistrement, puis par ce biais, cela serait répercuté aux affiliés qui, dans le cadre de cette politique, sont des services affiliés à un bureau d'enregistrement, pour être très simple.

Puis, les revendeurs dans ce cadre, sont des individus ou des entités qui participent aux canaux de distribution des bureaux d'enregistrement pour les enregistrements de nom de domaine.

On essaie d'être cohérent, notamment avec les contrats d'accréditation du bureau d'enregistrement. Voici ce qui est actuellement discuté. L'équipe a trouvé un consensus pour ce qui devrait fonctionner au haut niveau. Puis il y a également davantage de considération pour les libellés. Donc, c'était un véritable jalon qui a été atteint aujourd'hui.

Et dans les semaines à venir, l'organisation ICANN va rédiger un projet de politique de consensus et va plancher dessus avec l'IRT. Alors, quels sont les travaux à venir? Il y aura différents modules. Il y aura des définitions dans un premier temps, puis il y aura une politique de consensus. Il y aura également des cadres de divulgation. Il y aura également une étude d'impact des droits humains et l'on y reviendra dans un moment. Le projet de politique de consensus devrait faire l'objet d'une consultation publique en décembre 2026.

Alors, c'est le plan de mise en œuvre actuel. Bon, je ne veux pas mettre la charrue avant les bœufs, mais en tout cas, on a pu convenir des hypothèses fondamentales. Donc, nous sommes dans les temps et l'on va maintenant rédiger la politique de consensus par le biais des différents modules que je viens d'identifier. J'ai également mis en lumière la procédure de commentaires publics qui est prévue pour décembre 2026.

Et si vous vous rendez sur la page du wiki, vous verrez un lien vers un tableau similaire qui vous permettra de voir si l'on est en mesure de tenir nos objectifs temporels. Mais en tous cas, nous avançons,

L'IRT travaille d'arrache-pied. Gabe et moi-même pouvons témoigner d'un bon alignement. Je pense que c'est la fin de ma présentation.

Voilà, j'ai une liste de hyperliens qui vous montre quelles sont les ressources disponibles si vous voulez en savoir plus.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, Jason. Du bon travail! On va faire une pause. Nous avons cinq minutes pour des questions s'il y en a. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires dans la salle ou en ligne? Je ne vois pas de questions en ligne. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle? Je vois Reg Levy.

REG LEVY

Reg Levy de Tucows. Je ne suis pas membre du GAC. Merci de m'avoir donné la parole. J'ai une question par rapport à l'introduction. Il a été indiqué que l'utilisation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire a augmenté. Je ne vois pas la même tendance en tant que fournisseur de ce type de services. Je voudrais savoir d'où vous tirez ces informations. Voilà. Merci.

OWEN FLETCHER

Merci pour cette question. Je ne suis pas sûr d'avoir utilisé le mot augmentation. J'ai plutôt voulu dire que c'étaient des services qui devenaient de plus en plus courant. Lorsqu'on parle avec des gens de la communauté, ils vont dire cela. Je ne suis pas sûr quelle est la

source faisant autorité pour dire cela. Peut-être que cela vient des bureaux d'enregistrement, mais si vous avez des informations là-dessus, ce serait intéressant de les connaître.

NICOLAS CABALLERO

Reg, très rapidement.

REG LEVY

Nous avons vu une diminution depuis le RGPD par rapport à ce type de service.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup. Bien noté. L'Inde.

SUSHIL PAL

Je me demandais, puisque nous avons le RGPD et des lois en matière de protection de la vie privée dans plusieurs pays. Et donc, je me demande pourquoi ces services existent encore. Voilà ma première question.

Et ensuite, deuxièmement, par rapport au travail qui est fait par l'IRT, c'est du bon travail. Il y a beaucoup de travail là-dessus et j'aimerais savoir sans que vous rentriez dans le détail des mécanismes. Je voudrais savoir donc quel serait donc le résultat de tout ça.

JASON KEAN

Je ne peux pas vous dire pourquoi cela est nécessaire, mais par rapport à ce que cela pourrait changer, je peux répondre. C'est un travail qui existe depuis un certain temps et qui attendait donc ce travail fait en matière de l'accréditation de ce type de service. Voilà un premier élément.

Il y a également un alignement sur des politiques existantes concernant le RDRS, par rapport à la manière dont seraient divulguées les données concernant des services qui sont soumis à des enregistrements d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

NICOLAS CABALLERO

L'Inde, est-ce que ça suffit?

SUSHIL PAL

Je pense que vous n'avez pas tout à fait répondu à la première partie de ma question. La question est de savoir pourquoi avons-nous besoin de cela. Peut-être qu'on n'en a pas besoin. Est-ce que vous pourriez clarifier cela?

NICOLAS CABALLERO

Reg?

REG LEVY

Reg Levy de Tucows. Nous voyons un certain nombre de raisons pour lesquelles les gens ne veulent pas partager leurs informations en ligne. Quand j'ai enregistré mes premiers noms de domaine, j'ai

été une femme sur Internet pendant très longtemps et je ne suis pas sûr de vouloir que les gens sachent cela aujourd'hui.

Et donc il y a des gens qui peuvent profiter de ces informations pour mener des activités malveillantes. C'est pour cela que je ne veux pas que mon adresse personnelle soit affichée sur Internet. Il y a également des personnes qui ne veulent pas que ces droits, leur droit de liberté d'expression, ne soient utilisés pour saper ses propres droits. Il y a des personnes qui ne sont pas à l'aise avec leurs informations affichées en ligne.

NICOLAS CABALLERO

Merci Reg. L'Inde, est-ce que c'est une ancienne main? Oui. Nous allons donc poursuivre et pour ce faire, je vais passer la parole à Gabe. Excusez-moi. Non. David Bedard qui va nous parler de l'authentification à l'ICANN.

DAVID BEDARD

Bonjour à tous. Je suis David Bédard, je suis représentant du gouvernement du Canada. Je suis ici pour vous parler un petit peu du travail en matière de politique qui est fait, en matière de demandes urgentes, de divulgation d'informations, de données d'enregistrement non public.

Un peu de contexte. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que la diapo a beaucoup d'informations, mais n'hésitez pas à vous y référer si vous souhaitez en savoir plus. Alors, la question des demandes urgentes aux données d'enregistrement vient d'une

recommandation de l'EPDP - Étape un, qui demande donc la divulgation urgente ou la possibilité de demander la divulgation de demande urgente en cas de menace imminente contre la vie. La communauté n'a pas pu se mettre d'accord sur un délai de réponse. Et donc, après la lettre du 23 août du conseil d'administration...

Ici, je vais faire une pause pour dire que les partis se sont mis d'accord en octobre 2024 pour poursuivre le travail sur deux pistes différentes. Il y a eu une piste qui se penchait sur l'authentification, à savoir explorer des moyens d'authentifier les forces de l'ordre qui demandaient des informations urgentes pour s'assurer que ces demandes venaient vraiment des forces de l'ordre. Un travail qui a été fait par nos collègues du PSWG.

Et ensuite, il y avait une piste de travail qui concernait les politiques, c'est-à-dire une politique pour gérer les demandes de divulgation urgente. Et cela a été sous la responsabilité d'une équipe de travail.

Lorsque l'IRT, l'équipe de l'IRT a recommencé son travail lors de la consultation publique de décembre dernier, le GAC a soutenu la finalisation du projet et a confirmé le délai de 24 h pour la demande urgente d'information, à l'exception des cas de force majeure. Cela pourrait s'appliquer une fois qu'un mécanisme d'authentification des forces de l'ordre sera établi et cette piste de travail est explorée ailleurs.

Donc le GAC voit le mécanisme d'authentification comme un prérequis pour l'élaboration d'une politique en la matière. Nous avons une réunion bilatérale aujourd'hui avec le conseil d'administration et à ce moment-là, j'aimerais savoir ce qu'ils peuvent nous dire par rapport à cela. Nous savons qu'ici, à l'ICANN 85, il y a des discussions entre le Conseil de la GNSO et le conseil d'administration afin de clarifier la possibilité d'appliquer ce que le GAC a proposé. Le Conseil de la GNSO soutient la possibilité de poursuivre le travail sur cette hypothèse de 24 h pour le délai de réponse urgente, et nous aurons également une réunion bilatérale avec la GNSO où nous pourrions évoquer cette question.

Ensuite, pour ce qui est de l'authentification, le conseil d'administration a suggéré que des détails de mise en œuvre puissent être évalués par le biais de l'IRT afin d'explorer d'autres options ou la possibilité d'avoir un travail supplémentaire pour aboutir à des politiques supplémentaires, la recommandation de politiques supplémentaires.

Donc, il semblerait qu'il y a un accord par rapport à ce délai de 24 h, et le GAC devrait poursuivre son travail pour suivre les discussions pour savoir si une orientation de politique supplémentaire serait nécessaire ou si ceci pourrait être mis en œuvre en l'espèce. C'est tout de mon côté. Merci Nico.

NICOLAS CABALLERO

Merci le Canada. Je vais donner la parole à Gabe et ensuite, à la fin de sa présentation, nous allons donc voir s'il y a des questions ou des commentaires.

GABRIEL ANDREWS

Gabriel Andrews au micro. Je voulais juste vous dire que je vais parler, mais que Matthew Errington va également compléter ce que je vais dire. Et ensuite, l'organisation ICANN va également contribuer à cette présentation. Comme vous l'avez entendu tout à l'heure, on nous a demandé en tant que groupe du GAC sur la sécurité publique (PSWG), on nous a demandé de trouver des options, des solutions, des mécanismes potentiels pour pouvoir authentifier les demandes de divulgation urgente de la part des forces de l'ordre.

Je pense que c'est un exercice utile pour d'autres demandes également. Nous reconnaissons que c'est un travail essentiel et nous y avons travaillé. Nous y avons beaucoup travaillé pour créer un groupe. Nous avons donc créé un groupe de professionnels des forces de l'ordre, et ces discussions ont porté sur la faisabilité d'un tel système. Au niveau du gouvernement des États-Unis, par exemple, des forces de l'ordre et de personnel de l'ICANN. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous avons eu la possibilité de parler avec cela avec la GNSO et donc je vais être très bref, c'est juste un rappel. Nous parlons de deux mécanismes possibles qui pourraient être utiles dans ce sens. Nous avons une espèce de consensus de la part de la communauté

sur l'un de ces deux systèmes. C'est un mécanisme à long terme qui serait nécessaire, et c'est un mécanisme où les employés devraient passer par des portails des forces de l'ordre qui existent ou qui pourraient exister. Ils obtiennent là-dessus un jeton d'authentification qui pourrait être présenté plus tard dans un autre système, celui de l'ICANN par exemple.

Une autre méthode. Les forces de l'ordre devraient donner à l'ICANN et à d'autres parties prenantes, donc leur nom, leur adresse de courrier électronique. Et cela pourrait être utile lorsqu'il y a une demande venant d'une agence qui n'est pas connue. Cela pourrait servir à vérifier que ces informations sont valides. Je pense qu'il serait très utile de pouvoir donner la parole à mon collègue Matthew qui vous parle dans son fuseau horaire; il est 6 h pour lui, et il pourrait donc nous faire part de perspectives d'Interpol en tant que représentant des forces de l'ordre.

MATTHEW ERRINGTON

Matthew Ellington. Merci Gabe. Je suis chef de projet à Interpol. Je suis implantée en France, à Lyon. Ceux d'entre vous qui ne connaissent pas Interpol. Notre rôle est de permettre à la police du monde entier de collaborer pour lutter contre la criminalité organisée. Dès lors, nous avons une structure internationale.

Nous collaborons avec 196 États membres qui ont tous un bureau Interpol de par le monde. Alors vous pouvez voir certains de nos bureaux ici. Il y en a à Singapour. Et nous avons toute une série de bureaux de liaison, de bureaux de représentation qui sont diffusés

de par le monde. Il y a également des NCB, des bureaux centraux nationaux, qui permettent de piloter la collaboration internationale. Ils sont un lien essentiel avec la police sur le terrain et les autorités de répression de par le monde, et nous sommes connectés par le biais d'un réseau de communication ultra-sécurisé opérant 24 h sur 24, 7 jours sur 7, qui donne accès à toutes les bases de données et sont souvent liées aux ministères pertinents dans les pays, et permet de collaborer avec les structures policières des pays. Les bases de données sont alimentées et permettent de mener des enquêtes internationales et des arrestations internationales éventuellement.

Alors, il y a différentes capacités qui sont mises en ligne de compte, mais en fin de compte, l'objectif est de lutter contre la criminalité internationale. Il y a une assemblée générale. C'est l'organe décisionnaire ultime qui se réunit de façon annuelle. Tous les pays y participent et nous avons 13 membres dans un comité exécutif qui se réunit plusieurs fois par an. Nous avons principalement un produit qui s'appelle les notices d'Interpol. C'est une demande d'information et de collaboration ou parfois, des alertes sur des menaces. Il y en a plusieurs qui ont été publiées par le passé. Alors qu'en est-il de l'authentification des autorités de répression?

Interpol fait partie de ce GAC depuis un moment, et nous voulons réfléchir à la façon dont on peut tirer parti de ce réseau de 196 pays sous nos bureaux régionaux, afin que nous puissions être des points de contact dans chaque pays lorsque les opérateurs de

registre ou les bureaux d'enregistrement veulent confirmer que la personne qui dépose une requête est une autorité de répression.

Nous bâtissons actuellement une plateforme ergonomique pour coopérer et partager les informations pertinentes et les outils spécialisés et les applications. Nous espérons que ces outils pourront lutter contre les menaces mondiales, renforcer le partage des données, lutter contre les menaces internationales, garantir la protection des données sensibles et tout cela est géré par des orientations, un règlement intérieur, nos règles de traitement des données, une assemblée générale et, évidemment, la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies.

Alors, nous avons un flux de travail assez similaire. Merci à vous d'avoir partagé ces plans. Donc, nous avons une authentification internationale qui commence ainsi. Il y aurait d'abord une demande d'un individu donné à son chef qui, ensuite, suivrait son cours en passant par Interpol et par la plateforme d'Interpol. Et la plateforme d'Interpol pourrait donner accès à des services particuliers. Ou alors à l'ICANN qui permettrait ensuite de poster une requête par le biais du RDRS. C'est la raison. C'est la façon dans laquelle nous allons tirer parti de notre réseau.

Alors, nous allons faire une intégration technique en phase pilote avec quelques-uns de nos États membres et l'ICANN, en mettant en place les cadres juridiques pertinents. Puis, il y aura également un déploiement pour tous les États membres d'Interpol. Nous voulons

encourager les bureaux centraux nationaux à faire des partenariats avec les autorités de répression.

Et enfin, il y aura l'amélioration continue pour améliorer les mécanismes d'authentification et d'autorisation. Je veux vous remercier du temps que vous m'avez donné. Voici la liste de nos États membres. Et voici l'adresse électronique pour me contacter.

NICOLAS CABALLERO

Alors merci, mais restez en ligne si jamais nous avons des questions à vous poser. Nous avons 10 minutes pour une session questions-réponses. Oui, nous pouvons donner la parole à Eleeza.

ELEEZA AGOPIAN

Eleeza Agopian. Je suis vice-présidente pour les initiatives stratégiques à l'ICANN. Mon équipe chapeaute l'initiative sur le RDRS, le service de demande d'accès aux données d'enregistrement. Donc nous avons échangé avec nos collègues pour éprouver les mécanismes d'authentification par le biais du RDRS et la façon dont cela s'intègre à la procédure sur les requêtes urgentes.

Donc, je suis ici pour vous faire un point quant à notre état d'avancement et la façon dont l'ICANN a participé à ces débats. David l'a très bien expliqué d'emblée. Il y a deux axes de travail sur les requêtes urgentes.

Le premier axe, c'est le calendrier qui a désormais été finalisé. Nous allons pouvoir en parler aujourd'hui avec le conseil

d'administration. Et le deuxième axe de travail, c'est le mécanisme d'authentification. Comme évoqué précédemment, il y a un calendrier pour les requêtes urgentes. Et merci par ailleurs au GAC d'avoir participé à ces discussions. Ce calendrier est finalisé. C'est un calendrier de 24 h.

Nous planchons actuellement sur un calendrier pour mettre à jour la politique relative aux données d'enregistrement. Donc voilà, nous avons un calendrier, mais nous ne pouvons pas le mettre en place tant qu'il n'y a pas de mécanisme d'authentification. En parallèle, nous avons parlé de ce qui existait déjà. Gabe et Matthew ont déjà beaucoup partagé d'informations. Donc nous avons regardé les outils disponibles et leurs possibles interactions avec le RDRS dans un environnement de test jusqu'à ce que nous ayons un mécanisme dans le cadre du SSAD, ou quelle que soit la forme qu'il pourrait prendre sur le long terme.

Comme Gabe l'a dit, nous avons communiqué avec les praticiens, les groupes des praticiens, des autorités d'occupation au sein du groupe de travail sur la sécurité publique. Nous avons apprécié ces conversations afin d'apprendre davantage des technologies disponibles. Nous avons posé des questions liées aux processus et aux opérations et nous avons pu écouter toute une série de membres – les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registre, la société civile, la communauté ICANN. Au-delà des praticiens, des autorités de répression qui nous ont parlé de leurs préférences pour ce qui est du mécanisme d'authentification, en fonction de ces conversations et en fonction de ce que nous avons

entendu provenant de la communauté, nous continuons les discussions avec Interpol et le FBI et tous ceux qui ont des mécanismes d'authentification.

Alors d'avoir un mécanisme international, c'est très complexe. Il n'y a aucune agence qui est en mesure de faire cela. Donc, nous devons vraiment interagir avec tous ces partenaires. Cela nous aide vraiment beaucoup. Nous visons d'avoir un concept de faisabilité bientôt, notamment pour la façon dont la connexion pourrait fonctionner, les informations que recevrait l'ICANN. Donc, ce concept de faisabilité nous permettrait de reconnaître des exigences qui pourraient provenir de différentes agences, le FBI et Interpol. Dès qu'on aura des exigences politiques et techniques, on pourra avancer. On n'a pas encore de tableau clair de tout cela, mais dès qu'on aura cela, on pourra publier ces exigences. Et là, on pourrait impliquer davantage de fournisseurs de données d'identification. Donc, merci à tous pour vos contributions, mais nous sommes également ravis d'écouter la communauté pour savoir ce qu'elle a à dire sur ce sujet.

Alors, qu'avons-nous évoqué avec le FBI et Interpol? Nous avons traité toute une série de questions, notamment celles qui provenaient de la communauté. Notamment, qui a accès aux outils en question? Matthew en a un peu parlé, mais comment est-ce qu'un fournisseur de services d'identification peut reconnaître une autorité de répression? Comment ces agences sont-elles surveillées, contrôlées? Quelles sont les informations que le mécanisme d'authentification peut ou devrait passer à un bureau

d'enregistrement, en accompagnant une demande de divulgation d'informations? C'est important pour le demandeur et pour le bureau d'enregistrement. Il faut que l'utilisation de ce système ne soit pas la même chose qu'une autorisation pour une demande de divulgation de données d'enregistrement.

Selon les politiques de l'ICANN, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre doivent évaluer chaque demande de divulgation de données d'enregistrement avec une requête authentifiée. Il y a une demande d'un certain niveau d'information qui n'existe pas encore, et cela pourrait permettre aux bureaux d'enregistrement d'avancer. Je m'excuse, je parle très rapidement. L'ICANN s'engage à poursuivre un dialogue ouvert et transparent en la matière. Nous reconnaissons l'importance de cet effort pour avoir un calendrier applicable. Nous avons. Nous sommes convenus de ce calendrier. Nous voulons pouvoir le respecter.

Outre le mécanisme à long terme partagé par Gabe, il y a un mécanisme à court terme également. C'est ainsi que nous l'appelons et ce ne sera pas un mécanisme d'authentification. Il faut être très clair sur ce point. Ce mécanisme fournirait des informations supplémentaires pour les bureaux d'enregistrement et les bureaux d'enregistrement. Certains, du moins, ont fait valoir que c'était important. Donc nous avons quelques questions à ce point. Nous voulions être certains que les bureaux d'enregistrement reçoivent des requêtes qui ont des noms de domaine validés, comme Gabe l'a précédemment décrit, et nous voulons que ce bureau d'enregistrement reçoive cela avec des

informations qu'ils peuvent exploiter. Pour confirmer cela, nous avons envoyé un questionnaire aux bureaux d'enregistrement qui participent actuellement au RDRS, qui est une participation qui se fait toujours sur la base du volontariat, je vous le rappelle, afin de pouvoir déterminer si un investissement de ressources pour la mise en œuvre de ce mécanisme de validation du nom de domaine aurait du sens. Nous avons reçu des retours de deux bureaux d'enregistrement et du groupe de représentants des bureaux d'enregistrement, qui font valoir que les bureaux d'enregistrement sont largement d'accord pour dire que ce système aurait de la valeur, même s'il est un peu limité. Mais ce serait une première étape limitée et un aspect graduel. Mais l'on est conscient qu'il n'y a pas de base juridique qui est contrôlée ou d'autorité ou de juridiction vis à vis de la divulgation de données non publiques. Donc, il y aurait besoin d'exigences plus claires, notamment en matière de responsabilité et de sécurité.

Donc, il y a toute une série de retours sur ce sujet cette semaine, et nous voulons poursuivre ces débats avec vous et avec le groupe de travail des praticiens, des autorités de répression. Je serai ravi de répondre à toutes les questions et je m'excuse d'avoir parlé si rapidement.

NICOLAS CABALLERO

Merci Eleeza. Je vais vous donner la parole si vous avez des questions ou des réflexions en ligne ou en salle. Et j'ai déjà une question pour ma part, si ça ne vous embête pas évidemment. Alors

moi je pars du principe que ce système va utiliser des normes ouvertes. Je pose cette question, car imaginons que le gouvernement de l'Antarctique veut participer et communiquer avec le système des Etats-Unis, ou le système des autorités de répression du Canada.

Cette autorité de répression de l'Antarctique, devra-t-elle utiliser une nouvelle version d'un logiciel qui a été acheté par un multimilliardaire? Alors, je pose cette question en ayant l'interopérabilité à l'esprit qui pourrait être une préoccupation. Quelles sont les normes que vous avez l'intention de mettre en œuvre dans ce système?

ELEEZA AGOPIAN

Je ne suis pas un membre technique de notre équipe. Nous avons du personnel technique ici, mais je veux néanmoins évoquer quelques points. Gabe et Matthew pourront parler de leurs normes.

Le RDRS est un système Web que nous offrons à la communauté pour les demandeurs et les bureaux d'enregistrement. Et pour le volet des bureaux d'enregistrement, nous utilisons un portail de services de nommage, mais pour ce qui est des normes techniques et la façon dont le système s'intégrer, nous avons un token, un jeton d'authentification SAML dans la phase pilote. SAML.

L'objectif est, lors de ce processus, de définir les exigences et la façon dont tout cela fonctionnerait, et je vais donner la parole à Gabe qui va pouvoir vous en dire davantage.

GABRIEL ANDREWS

Je pense que le plus important, Nico, ici, c'est que l'on ne veut pas réinventer la roue. Il y a déjà deux protocoles de mécanisme d'authentification. Il y a le SAML. Et il y en a un autre qui s'appelle OpenID Connect. Je ne suis pas un ingénieur comme Eleeza. Donc il faut parler à ceux qui savent de quoi ils parlent. Mais toute autre entité qui veut jouer le rôle de prestataire de données d'identification doit avoir accès à l'un de ces outils.

Une fois qu'on ouvre la voie et que l'on voit que cela permet de résoudre le problème, on espère que chacun pourra répliquer cette approche. Tu as parlé du gouvernement de l'Antarctique. S'il y a une autorité de répression de l'Antarctique qui veut faire la même chose pour l'unité constitutive des ours polaires, ils pourront faire la même chose en signant les mêmes contrats. Et dès lors, si l'on vit dans un monde idéal, on pourrait mettre cela à l'échelle et aller au-delà du FBI et d'Interpol.

NICOLAS CABALLERO

Merci. Ce serait un petit peu comme une licence GPL.

GABRIEL ANDREWS

Maintenant, vous devenez trop technique pour moi.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup. L'Inde, s'il vous plaît.

SUSHIL PAL

Je comprends qu'on a un consensus par rapport à un délai de 24 h, un calendrier de 24 h. Ce serait une recommandation parce que, si j'ai bien compris, une deuxième piste de travail qui n'est pas encore finalisée. Donc, nous voudrions savoir comment cette piste d'authentification. Et d'ailleurs, merci pour ces informations qui ont été partagées par rapport aux deux modèles, mais je voudrais savoir comment cela rentrerait dans les processus de l'ICANN. Est-ce que ce serait une recommandation de mise en œuvre, une recommandation pour des recommandations supplémentaires? C'est ce qui m'intéresse et laquelle des options serait la plus rapide? Merci.

GABRIEL ANDREWS

Le travail que nous faisons actuellement au niveau des tests, des ingénieurs qui travaillent avec des ingénieurs, ne doivent pas se limiter au travail de politique qui est fait. En parallèle, nous essayons de tenir ces discussions techniques pour qu'elles finissent dans les plus brefs délais. Plus tard pendant cette année, nous espérons pouvoir commencer à mettre en place des tests et à mettre en place des protocoles de tests.

Matthew a montré une diapo pendant sa présentation où il montre ce qui est envisagé comme travail futur. Pour moi, le message le plus important à faire passer, c'est que vous aurez l'occasion de vous impliquer au niveau des bureaux centraux pour qu'ils soient au courant de ce qui se passe et quels seraient donc les moyens de

pouvoir interagir avec nous. Nous allons donc vous donner des informations par rapport à la manière dont vous pourrez interagir avec nos équipes. L'idée, c'est qu'il devrait y avoir une sorte d'éducation ou de formation afin que les personnes qui sont familières avec le travail de l'ICANN puissent parler avec les gens qui connaissent bien le travail des gouvernements et des forces de l'ordre.

Par rapport aux politiques et où est-ce que cela rentre? Lorsqu'on parle de politique, je ne vois pas encore où le point d'intersection. C'est pour cela que ce sont deux pistes parallèles qui fonctionnent de manière indépendante. J'espère avoir répondu à votre question.

SUSHIL PAL

La plupart des agences des différents pays communiquent avec Interpol de manière fréquente pour partager des données, etc. Donc, je pense que c'est un processus qui est déjà établi et il n'y a pas d'inquiétude au niveau des politiques. Je pense que la partie technique n'est pas une difficulté. Ça ne présente pas trop de difficultés. Je pense que la difficulté, c'est plutôt d'insérer tout cela dans la politique. C'est pour cela que j'avais posé la question. Donc est-ce qu'on devrait passer par un processus de l'ICANN? Est-ce que ce serait par le biais d'un IRT ou un PDP? Je ne sais pas. On sait qu'on est arrivé à un certain nombre de conclusions.

DAVID BEDARD

Je pense que c'est une question qui est toujours en cours de discussion, à savoir si cela devrait faire partie du hasard ou bien si ça se ferait par le biais d'un IRT. Nous pouvons demander au conseil d'administration.

SUSHIL PAL

Excusez-moi, mais la partie technique n'est pas un problème parce que nous travaillons de manière séquentielle. Nous avons commencé avec les demandes urgentes, nous les avons divisés en deux pistes de travail qui travaillent en parallèle. Donc on s'est mis d'accord par rapport à un délai de 24 h, mais il faut résoudre la question de l'authentification.

J'apprécie l'approche de Gabriel pour ce qui est des tests qui seront mis en place, mais je pense qu'on devrait être très clairs par rapport à comment tout cela rentre ou correspond au processus de l'ICANN. Je voulais mettre l'accent sur ça.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, l'Inde. Merci. Nous n'avons pas une réponse immédiate à vous donner, mais bien entendu, on prend bien note de votre remarque. Maintenant, nous allons changer de sujet. Nous allons parler donc des recommandations de politique SSAD et RDRS, et je vais donc donner la parole à notre chère collègue de la Commission européenne, Gemma Carolillo. Gemma, vous avez la parole.

GEMMA CAROLILLO

Merci beaucoup, Nico. J'espère que vous m'entendez et que vous me voyez correctement. Je suis Gemma Carolillo, représentante de la Commission européenne. Je vais donc profiter de cette occasion pour vous parler du RDRS et du SSAD.

Et je profite également pour dire que nous sommes d'accord avec ce qui a été dit par notre collègue de l'Inde, car nos collègues se posent la même question par rapport au suivi de ces questions au niveau de la GNSO.

Maintenant, nous passons à un sujet qui est un peu un pont entre le passé et le futur, c'est-à-dire faire en sorte que ces demandes urgentes puissent être prises en compte de manière pérenne. Et nous savons donc que cela a fait partie du processus accéléré de l'élaboration de politiques sur les données d'enregistrement. Nous parlons maintenant d'une évolution entre le SSAD et le RDRS, le RDRS étant le service d'analyse de données d'enregistrement et le SSAD, le système pour l'accès à des données d'enregistrement non publiques. Il y a eu un certain nombre d'avancées.

Le RDRS, le système utilisé pour accéder aux données d'enregistrement, ce système a été mis en place de manière pilote depuis deux ans. Les résultats sont analysés, sont suivis. Et donc, à l'issue de ce test pilote de deux ans à l'ICANN 84 à Dublin, il a été décidé de poursuivre donc avec ce test du RDRS pendant deux nouvelles années, parce qu'on attendait encore les délibérations de la communauté concernant ce qui devrait être fait avec le SSAD,

ce système qui doit être approuvé selon les recommandations de politiques.

Le Conseil de la GNSO et le conseil d'administration de l'ICANN ont poursuivi les discussions par rapport aux prochaines étapes concernant les recommandations. Il y a un ensemble de documents là-dessus. Mais où nous en sommes aujourd'hui? Il y a eu un ensemble de recommandations importantes qui définissaient les caractéristiques du système SSAD, et celles-là sont considérées comme étant convenues par la communauté.

Pour ce qui est du RDRS, il a été recommandé que les recommandations SSAD puissent être révisées. Cela veut dire que le conseil d'administration pourrait ne pas adopter les recommandations en suspens concernant le RDRS, et cela serait fait conformément aux statuts constitutifs, la section neuf du statut constitutif.

L'idée, ce n'est pas de mettre de côté ces recommandations, mais de donner au Conseil de la GNSO la possibilité d'apporter des recommandations supplémentaires. Entre temps, on attend les résultats du test pilote du RDRS. Et donc, pendant que ce test pilote se poursuit, on attendrait ces recommandations supplémentaires s'il y en a. Cela est la conséquence d'un processus d'évaluation du fonctionnement du RDRS. Le GAC y a participé. Il s'agit d'une évaluation de ce qui a fonctionné, de ce qui n'a pas fonctionné par rapport au RDRS et pendant que ce travail est fait, il y a certaines interrogations. Quelles sont ces interrogations?

Nous ne savons pas exactement quelles seront les étapes pour le RDRS. Cette semaine, le Conseil de la GNSO tiendra des séances pour discuter de ces prochaines étapes et nous serons en mesure d'en savoir plus. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Du point de vue du GAC, nous avons fourni des commentaires pour la révision du RDRS. Nous avons fourni des commentaires également au groupe de politiques qui évaluent les différences entre les objectifs du SSAD et les résultats du RDRS pour voir ce qui serait nécessaire pour combler les lacunes. Nous avons exprimé notre intérêt du point de vue du GAC pour participer à la rédaction des recommandations supplémentaires s'il y a lieu. Nous avons également soulevé cette question spécifique lors de notre réunion avec la GNSO dimanche, et nous avons entendu de leur part que la GNSO attend les contributions de la communauté pour la définition des recommandations supplémentaires. Nous avons également entendu un message encourageant en ce sens qu'il ne s'agirait pas d'un processus trop long.

Nous allons poursuivre donc notre contribution pour apporter notre Perspective gouvernementale afin qu'elle soit prise en compte dans ces recommandations supplémentaires. Et si on passe à la prochaine diapo, vous allez voir la position du GAC qui a été exprimée dans plusieurs documents auprès du Conseil de la GNSO et du conseil d'administration. Quelle est la position du GAC?

Nous avons élaboré au fil du temps un document de position. Donc, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? Le RDRS se poursuivra

pendant deux ans. Nous avons mis l'accent sur l'importance de poursuivre ces opérations, mais également d'évaluer ce fonctionnement, non seulement du point de vue technique, mais du point de vue de son utilité, afin de savoir s'il s'agit d'un système qui est utile pour ceux qui demandent des informations, mais aussi pour des gens qui reçoivent cette information.

Un point important, c'est l'intégration avec les systèmes des bureaux d'enregistrement et des registres, et nous voulons nous assurer qu'il y ait une meilleure expérience utilisateur. L'objectif final étant de mettre en place un système qui fonctionne. Nous avons pu constater au fil du temps une diminution dans l'utilisation du RDRS de la part des demandeurs d'information, mais également une perte d'intérêt de la part des bureaux d'enregistrement qui participaient au projet pilote qui est un projet auquel on participe à titre volontaire, tout cela avec l'objectif d'améliorer le système.

Il y a bien évidemment un objectif final ou des objectifs finaux concernant l'accès à ce système et à quoi cela devrait ressembler. Il est important de noter qu'il y aurait une vision partagée avec le conseil d'administration et qui a été exprimée à plusieurs reprises pour mettre en place un système qui envisagerait la possibilité d'une participation obligatoire pour les bureaux d'enregistrement. Cet outil devrait mettre en œuvre une partie des politiques en matière d'enregistrement, et ne doit pas devenir un obstacle pour la mise en œuvre de la politique d'enregistrement. Cela requiert la

participation complète des bureaux d'enregistrement dans le système afin que tout cela fonctionne.

Il est important également, et vous en avez entendu parler par rapport aux avancées du travail qui est fait en matière d'anonymisation et enregistrements fiduciaires. Il est important donc de travailler sur l'exactitude des données de contact, et cela fait partie également de ce processus. Ce n'est pas une divulgation automatique. Le plus important, c'est que cela fait partie des données d'enregistrement qui sont couvertes par les services d'accréditation et d'enregistrement fiduciaires qui sont connectés au système. Il est important que le RDRS soit connecté avec le RDAP et l'exactitude du WHOIS afin que tout cela soit connu et nous avons également proposé ceci comme quelque chose d'optionnel.

Nous en avons parlé à plusieurs reprises avec nos propres titulaires de noms de domaines. Le fait d'avoir une option pour les ccTLD de participer à titre volontaire à ce système, parce que nous avons vu, à partir des analyses du fonctionnement du RDRS aujourd'hui, qu'il y a un certain nombre de demandes auxquelles on ne peut pas répondre parce qu'elles sont soumises par des ccTLD, opérateurs ccTLD.

Comme je l'ai dit, nous réagissons au fait que le conseil d'administration a exprimé un point de vue similaire par rapport au système. Nous allons poser une question au conseil d'administration aujourd'hui, et cela fait partie de l'ordre du jour, Et nous espérons donc recevoir davantage d'informations par

rapport à ce qu'il pense par rapport à ce système et quelles seraient les prochaines étapes pour compléter ce travail, y compris en matière de recommandations supplémentaires. Voilà la fin de ma présentation et je repasse la parole au président du GAC.

DAVID BEDARD

Merci Gemma. Alors le président a dû nous quitter l'espace d'un instant. Mais je peux donner la parole à ceux qui souhaitent apprendre. Je vois qu'il n'y a pas de questions en ligne ni en salle. Alors nous pouvons passer aux réflexions pour le communiqué de l'ICANN 85.

Alors, au sein du petit groupe, nous envisageons ces sujets d'importance pour le communiqué. Ce n'est pas une surprise pour tous ceux qui orbitent autour du GAC depuis un moment, mais nous voulions avoir un libellé sur les requêtes urgentes, notamment le calendrier et le mécanisme d'authentification. Puis, il y aurait les prochaines étapes pour le RDRS et le SSAD ainsi que le PPSAI. Un mot également sur l'exactitude. Certains d'entre vous auront constaté que cela ne figurait pas dans notre présentation. Évidemment, nous suivons de près la question de l'exactitude lors de notre bilatérale avec le Conseil il y a peu, le Conseil de la GNSO, nous avons appris qu'il y avait un effort de hiérarchisation de leurs priorités. Et ces priorités incluent les recommandations sur le calendrier des 15 jours pour la vérification. Donc, nous suivons cela, et cela fait partie des efforts de la petite équipe sur l'exactitude.

Donc, ça demeure une priorité, Mais voici ce que nous présentons à nos collègues pour le communiqué. Je vais conclure pour ce point à l'ordre du jour et voir s'il y a des questions.

NICOLAS CABALLERO

Il y a une main là-bas. Veuillez prendre un micro et vous exprimer.

MACIEK PIASECKI

Maciek d'EURALO. Je ne suis pas un membre du GAC. Alors j'ai une question à propos des statuts de l'ICANN et des engagements au titre de l'article 1 à épouser les cadres juridiques nationaux. En Pologne en 2020, lorsque les Polonais manifestaient en masse, les autorités de répression ont arrêté des centaines de personnes. Et dans plus de la moitié de ces cas, les tribunaux polonais ont statué, faisant valoir que ces arrestations n'étaient pas prévues par la loi ou étaient tout simplement illicites. Étant donné que les droits des Polonais ont été violés ici, je me demandais comment est-ce que l'ICANN allait suivre de près ces actions illicites menées par les autorités de répression?

NICOLAS CABALLERO

On ne peut pas du tout parler au nom de l'organisation ICANN, mais peut-être qu'il y a certains de mes collègues qui souhaitent dire quelque chose en la matière, mais je peux vous dire à brûle-pourpoint qu'on ne peut pas parler au nom de l'organisation ICANN. C'est une question juridique nationale. Je suis désolé, je ne

peux pas vous aider à ce stade. Par ailleurs, nous ne connaissons pas ce cas en particulier. Nos excuses.

MACIEK PIASECKI

Mais je pourrais vous fournir un résumé exécutif de cela.

NICOLAS CABALLERO

L'Inde a la parole.

SUSHIL PAL

Alors juste une clarification de la part de David. Les données d'enregistrement sont une question d'importance également? Car on a parlé d'exactitude dans les questions d'importance. Va-t-on les mettre également là? Ou est-ce que cela va être traité dans un chapitre différent?

DAVID BEDARD

Oui, on peut en parler dans les utilisations malveillantes du DNS ou dans les données d'enregistrement. Mais oui, il y a eu un point sur l'exactitude qui a été évoqué par la GNSO lors de notre bilatérale il y a quelques jours, et donc ils nous ont dit qu'ils planchaient sur le calendrier de vérification.

NICOLAS CABALLERO

Merci l'Inde pour la question. Merci à David Bédard du Canada pour la réponse. La parole est toujours à vous. Très bien. Je ne vois pas de main levée en salle ou en ligne. Nous pouvons dès lors passer au

dernier sujet à l'ordre du jour, le sujet numéro cinq. Et à cette fin, David, je te...

DAVID BEDARD

Non, c'est bien, on a fini et j'ai oublié quelque chose. Vous voulez ajouter quelque chose? Dave. Fabien.

FABIEN BETREMIEUX

Fabien Betremieux de l'équipe de soutien du GAC.

Étant donné que nous avons un peu de temps avant la fin de la session et étant donné que le GAC va commencer à rédiger le communiqué cet après-midi, et bien d'un point de vue du soutien, il est sans doute venu le moment que les délégations du GAC qui souhaitent contribuer au communiqué se manifestent, notamment auprès des responsables thématiques, afin que l'on puisse rationaliser la rédaction du communiqué.

NICOLAS CABALLERO

Merci Fabien. C'est bien noté. Alors ils peuvent directement fournir leurs contributions sur le lien que tu as diffusé précédemment?

FABIEN BETREMIEUX

Alors, ces dernières réunions, nous avons suggéré que les délégations qui souhaitent contribuer au communiqué interagissent avec leurs responsables thématiques afin qu'il n'y ait pas d'emblée deux versions lorsqu'on commence à rédiger le communiqué, mais que l'on consolide les efforts et que l'on

présente un consensus lorsque l'on débute les travaux sur le communiqué en plénière.

NICOLAS CABALLERO

Oui, excellente idée. On peut lever la séance et ensuite, les contributeurs peuvent se rapprocher des responsables thématiques. Mis à part cela, je pense que l'on peut désormais lever la séance, à moins que vous ayez quelque chose à ajouter – Gabe, Owen, David.

Un ultime commentaire avant que nous levions la séance. Pas de main levée en ligne ni en salle. Très bien, merci. Approchez-vous de vos responsables thématiques si vous avez des libellés pour le communiqué. Merci beaucoup. Et vous avez gagné 20 bonnes minutes pour le déjeuner. Retour à 1 h 15. Ah, Janis, tu voulais dire quelque chose?

JANIS KARKLINS

À 12 h ici, nous allons réunir tous les représentants africains du GAC, donc que tous les représentants viennent à 12 h, les représentants de l'Afrique.

NICOLAS CABALLERO

Merci. Profitez bien de votre déjeuner. Il y a une main de l'Égypte.

-
- | | |
|-------------------|--|
| CHRISTINE ARIDA | Y aura-t-il une participation à distance également pour la session GAC Afrique à distance? |
| JANIS KARKLINS | J'ai fait une erreur. Pardon. Les représentants africains du GAC se réunissent à 12 h demain. Pas aujourd'hui, demain. |
| NICOLAS CABALLERO | On lève la séance. Merci. |

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]